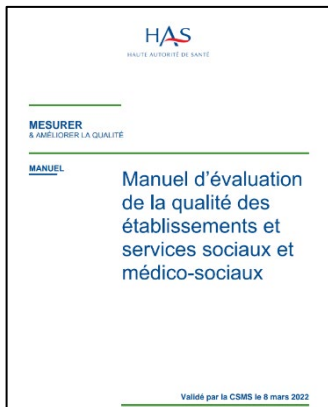


Favoriser la citoyenneté, la participation des personnes polyhandicapées en ESMS

TEXTE D'INTENTION



Thématique : Droits de la personne accompagnée

« Critères 1.3.1 La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension

Thématique : Expression et participation de la personne accompagnée

Critère 1.5.1 La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation

Critère 1.5.2 La personne accompagnées est informée de la suite à donner aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou toutes autres formes de participation »

Comment favoriser l'exercice de la citoyenneté des personnes polyhandicapées au sein des établissements médico-sociaux ?

Cette formation propose de relever ce défi en outillant les professionnels des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) pour créer des conditions où chaque voix, même non verbale, peut s'exprimer. En alliant cadre légal, pratiques inclusives et outils adaptés comme la Communication Alternative et Améliorée (CAA), elle ouvre la voie à une participation active des personnes polyhandicapées dans les instances décisionnelles et collectives comme le CVS.

Ensemble, construisons une citoyenneté véritablement accessible et porteuse de sens.

OBJECTIFS

Objectif principal (obligatoire) :

Favoriser la citoyenneté, la participation des personnes polyhandicapées en Etablissement Sociaux et Médico-sociaux (ESMS)

Objectifs spécifiques :

- Connaître les modalités d'accès à l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation de polyhandicap en ESMS en lien avec le cadre légal
- Initier une culture de la citoyenneté (exercice individuel et collectif de la citoyenneté de la personne en situation de polyhandicap)
- Mettre en place les conditions favorables pour leur participation dans toutes instances d'expression en ESMS comme en CVS
- Permettre aux personnes de donner leur avis par l'utilisation d'outils, méthodes de CAA
- Etre le partenaire de communication d'une personne en situation de polyhandicap

CONTENU :

Qu'est-ce la citoyenneté pour une personne polyhandicapée à partir du cadre légal ?

- Introduction sur les spécificités de la personne polyhandicapée sous tutelle et le cadre légal
- La citoyenneté des personnes polyhandicapées en ESMS
- L'exercice de la citoyenneté individuelle de la personne polyhandicapée à l'échelle de son établissement
- L'exerce de la citoyenneté collective de la personne polyhandicapée au sein de son établissement à travers le CVS (Conseil de la vie sociale)

Adapter le Conseil de la Vie Sociale avec la démarche de CAA pour favoriser la participation des personnes polyhandicapées au sein de cette instance

- La démarche de CAA, ses outils et méthodes
- Adapter les élections des représentants du CVS et l'instance du CVS
- Créer des outils pour favoriser la compréhension
- Créer un environnement favorable et des outils pour favoriser l'expression des personnes polyhandicapées lors du CVS
- Etre le partenaire de communication d'une personne polyhandicapée en CVS

Retour d'expérience après les premières élections ou CVS suite aux adaptations préconisées

- Exposition des expériences vécues suite à la mise en place des adaptations
- Identifier les freins et les leviers rencontrés et échanger autour des préconisations à réaliser

METHODE

Identification des besoins de formation

Positionnement en début et fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.

Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.

Echanges et réflexions, mise en situation, analyse de situations apportées par les stagiaires.

Apports bibliographiques.

14 PARTICIPANTS MAXIMUM

PUBLIC

Ce stage s'adresse à tous les professionnels intervenant auprès de personnes polyhandicapées. La participation d'un cadre de l'établissement serait souhaitable afin d'assurer ensuite la cohérence des propositions ou sa mise en œuvre.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

INTRA-ETABLISSEMENT

- 3 jours + 1 jour
- 12 stagiaires

Coût : 1680€ / jour.

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement de la formatrice / du formateur.

INTERVENANTS

Sabine DOS SANTOS, Chargée de mission CAA pour Cesap, moniteur-éducateur, certifié intervenante CAA

EVALUATION

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. A l'issue de la formation, l'intervenant évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire